

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2021**

**Etaient présents** : Stéphanie MEVOLHON - Alban JOURDHIER - Patrick JACQUET – Lionel BANDI – Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE – Virginie BEGIN - Myriam MOREAU - Corinne SIRUGUE - Cécile AMIOT - Emilie CLERCELET - Fernand GUIRAO –

**Excusé(s)** : Frédéric LHUILLIER (procuration à J.C. GUENEAU)

**Absent(s)**: Stéphanie GAY

**Secrétaire de séance**:

Ouverture de la séance à 20H.

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2021**

Demande de modification du compte rendu de la séance du 11 Mars 2021 : zone de détente propositions nouvelles 12 voix Pour et 2 contre. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le compte de gestion établi par Mme La Trésorière s'établit comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	64 441,69		-68 977,66		-4 535,97
Fonctionnement	107 419,00		88 757,27		196 176,27
<b>TOTAL I</b>	<b>171 860,69</b>		<b>19 779,61</b>		<b>191 640,30</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>171 860,69</b>		<b>19 779,61</b>		<b>191 640,30</b>

Ce compte de gestion correspond au compte administratif établi par la commune et n'appelle pas d'observation.

Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

**II – VOTE COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>TOTAL</i>
<b>REPRISE DES RESULTATS AU 31/12/2019</b>	64 441,69	107 419,00	171 860,69
<b>RESULTATS EXERCICE 2020</b>			
Dépenses 2020	81 304,95	312 162,57	393 467,52
Recettes 2020	12 327,29	400 919,84	413 247,13
Résultat exercice 2020	<b>-68 977,66</b>	88 757,27	19 779,61
<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020</b>			
<b>RESULTATS A FIN 2020 (fonds libres)</b>	<b>-4 535,97</b>	<b>196 176,27</b>	<b>191 640,30</b>

Mesdames MEVOLHON et SIRUGUE se retirent de la salle, M. JACQUET soumet le compte administratif au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2020.**

Le Maire propose :

Excédent de **196 176.27 €** reportés :  
**194 900.25 €** en recettes d'investissement article 1068  
**1 276.02 €** en recettes de fonctionnement au compte 002.

Soumis au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Chacun des membres de l'assemblée a reçu, avec la convocation à la réunion de ce jour, le dossier budgétaire comprenant les propositions pour 2021. Celles-ci tiennent compte des orientations discutées lors des précédentes réunions du conseil municipal et principalement pour cette année

#### **A) Inscription Investissement.**

##### **DEPENSES**

- Résultat reporté
- Remboursement capital des emprunts.
- Achat bâtiment ancienne épicerie.
- Réhabilitation logement ancienne école maternelle
- Première tranche de travaux de l'aménagement de la place, voirie.
- Plan du cimetière

## **RECETTES**

- Emprunt
- FCTVA.
- Affectation part excédent fonctionnement.
- Subvention DETR, Département et SICECO logement ancienne école maternelle.
- Subvention du Département pour les travaux de voirie

## **B) Inscription Fonctionnement.**

### **DEPENSES**

- Prévisions habituelles nécessaires à la gestion.
- Subventions aux associations identiques à 2020.
- Voirie : faucardage, point à temps, signalisation horizontale.
- Compensation SIVOS, SBV, Rives de Saône

### **RECETTES**

- Dotations.
- Locations.
- Contributions directes.

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes équilibrées : 592 035.97 €

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 462 085.72 €  
Recettes : 466 256.02 €

Soumis au vote, le Budget Primitif 2021, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité.

## **IV – VOTE TAUX DES TAXES**

Un tableau de simulation est distribué aux conseillers.

Un vote s'engage :

- Maintien des taux : 0 voix
- Augmentation de 0.5% : 2 voix
- Augmentation de 1% : 10 voix
- 1 Abstention

A la majorité, le conseil valide l'augmentation de 1% du taux des taxes soit :

Taxe foncier bâti : 39.35 %  
Taxe foncier non bâti : 30.95 %

## **V- CONVENTION PAYFIP**

A plus ou moins brève échéance, la plupart des collectivités locales vont être tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. L'échéance de la commune d'Esbarres s'établissait dès le 01 Juillet 2020.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé une solution appelée PAYFIP. C'est une plate-forme de télépaiement des services publics locaux qui permet à l'utilisateur de régler ses factures à n'importe quel moment, de n'importe où et sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

L'adhésion à ce service se fait au moyen d'une convention.

L'entité adhérente (la Commune) aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur soit :

- Carte zone euro : 0.25% du montant de la transaction + 0.05€ par opération  
Montant inférieur ou égal à 20€ : 0.20 % du montant de la transaction + 0.03€ par opération.
- Carte hors zone euro : 0.50% du montant de la transaction + 0.05€ par opération

Le conseil vote.

- 1 abstention
- 5 voix contre
- 7 voix pour

A la majorité, le conseil autorise le Maire à signer la Convention PayFip

## **VII- INFORMATIONS DIVERSES**

1/ Vu l'étroitesse de la ruelle de Villars, vu les stationnements gênants ayant faits l'objet de courrier mais restés sans réponse, un arrêté municipal est mis en place pour le passage en stationnement interdit sur l'ensemble de la Ruelle de Villars. Des panneaux de signalisation seront installés et un courrier sera envoyé à tous les riverains de cette ruelle.

2/ Suite à une commande, le Conseil Départemental nous a envoyé 2800 masques jetables, conditionnés par paquets de 5. Il faudra organiser une distribution.

3/ Le pont du chemin de la Gorge au loup est barré car un effondrement s'est produit. Il ne rouvrira qu'une fois la mise en sécurité réalisée. Un arrêté municipal a été pris.

4/ Un nettoyage de 4 parcelles du camping a été organisée le 20/03 par des membres du conseil municipal.

5/ Les « bois d'Esbarres », privés feront l'objet d'une vente aux enchères le 23 Avril 2021.

Pour information, environ 210ha mis à prix 1 million d'€ ainsi qu'environ 14 ha de terres mises à prix environ 35 000€.

6/ Réception de travaux pour La RD20G prévue le 12 Avril 2021.

7/ Ouverture d'un dossier MMA pour des problèmes d'étanchéité à l'air sur les fenêtres et porte du logement de l'ancienne Poste. La Garantie décennale court toujours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.